

La stabilisation d'un jeune par le logement supervisé

— Résumé —

Ce texte fait partie d'une banque de 50 récits de pratiques d'intervention en itinérance qui ont été réalisés avec quatre *Équipes Itinérance* du Québec (Hurtubise et Babin, 2010) et les trois équipes cliniques du projet *Chez soi* à Montréal (Hurtubise et Rose, 2013).

Ce récit de pratique illustre l'apport significatif du logement supervisé pour la stabilisation d'un jeune adulte ayant un passé de jeune de la rue. Le logement supervisé va permettre une certaine stabilisation de la situation résidentielle et psychosociale de Jonathan, aux prises avec d'importants problèmes de consommation. Contrairement au logement privé et aux maisons d'hébergement, la formule du logement supervisée mise de l'avant par l'équipe permettra d'offrir à Jonathan une alternative intéressante à la rue.



tolgakosta, 2008. Certains droits réservés. CC

« Contrairement aux propriétaires de logements privés qui tolèrent mal les écarts de conduite et les retards dans le paiement du loyer, l'équipe se montre plus conciliante envers ses locataires. »

Équipe Itinérance CSSS-IUGS
Sherbrooke

Les limites à l'aide apportée par l'équipe

Les premiers contacts de Jonathan avec l'équipe semblent se traduire par un désir de ne pas trop s'engager dans une relation d'aide. Il souhaite recevoir de l'aide pour des besoins concrets. L'équipe s'affaire donc dans un premier temps, à répondre à ses demandes ponctuelles. Les intervenants vont respecter son rythme, sachant qu'exercer de la pression ne ferait qu'accentuer son comportement.

Jonathan est un jeune adulte de 28 ans qui a vécu dans la rue pendant son adolescence. Dès l'âge de 15 ans, il consomme de l'héroïne. Ses problèmes liés à la consommation sont encore très présents aujourd'hui. Sans port d'attache, il se déplace dans les villes du Québec et du Canada. L'équipe l'a rencontré lors de son passage sur leur territoire d'intervention.

Lors de son passage dans la ville, Jonathan fait des demandes bien précises à l'équipe. Atteint d'une hépatite C, il désire en priorité recevoir un traitement pour cette infection. Nous lui avons obtenu un rendez-vous avec un spécialiste. Or, une semaine avant son rendez-vous il décide de quitter la ville. Ce comportement de fuite se reproduira fréquemment lorsque l'équipe entamera des démarches d'aide auprès de lui. Respectant son choix de quitter la ville, l'Équipe lui a même fourni un billet d'autobus afin qu'il puisse retourner voir sa mère.

Premières tentatives d'insertion résidentielle

Le retour de Jonathan dans la ville et sa plus grande ouverture à l'intervention permettent à l'équipe de lui proposer certaines solutions médicales et résidentielles. Compte tenu de l'absence de logements vacants supervisés par l'équipe à ce moment-là, celle-ci se tourne vers le marché locatif privé et des ressources communautaires pour assurer l'hébergement de Jonathan. La trop grande proximité avec des locataires consommateurs, l'isolement, ainsi que la faible tolérance des propriétaires au retard de paiement de loyer vont précipiter son départ de ces lieux de résidence. À l'image d'un courtier, les intervenants de l'équipe visent l'adéquation entre les besoins de logement de Jonathan et les options du marché locatif.

Après un séjour de Jonathan de quelques mois à l'extérieur de la ville, l'équipe reprend contact avec lui lors d'une visite d'*outreach* dans une soupe populaire. Il paraît plus en forme que lors de son dernier passage. Il accepte même une ordonnance du médecin de l'équipe pour son trouble d'anxiété et de

dépression. Il accepte aussi de rencontrer un psychiatre.

Parallèlement aux démarches médicales, nous profitons de l'ouverture de Jonathan pour chercher un toit. Les maisons d'hébergement ne lui convenaient pas. En effet, celui-ci se faisait constamment expulser de ce type de ressource qui prône la tolérance zéro en matière de consommation. Désirant une solution résidentielle plus durable que le refuge limité à sept nuits par mois, l'équipe tente, en vain, d'intégrer Jonathan dans un logement du marché locatif privé, mais il quitte sans préavis les logements qui lui sont trouvés. Nous expliquons cet échec par le fait que les logements privés à moindre coût sont localisés dans des milieux plus défavorisés où l'on trouve un nombre important de consommateurs. Jonathan était donc entraîné dans cette spirale de consommation et n'avait plus l'argent nécessaire pour payer son loyer.

L'intégration en appartement supervisé : un pas vers la stabilisation

L'intégration de Jonathan dans un appartement supervisé coïncide avec une plus grande stabilisation de sa situation, voire avec une mobilisation personnelle. Les intervenants notent son implication dans des démarches pouvant lui venir en aide, d'une volonté d'arrêter de consommer et d'un désir d'insertion sur le marché de l'emploi.

Pendant que Jonathan vivait des difficultés sur le plan résidentiel et personnel, un logement faisant partie d'une entente¹ entre l'Office Municipale d'Habitation (OMH), l'équipe itinérance et un organisme communautaire est devenu vacant. Jonathan a accepté d'y habiter. Malgré quelques rechutes au début de son intégration dans le logement, Jonathan a entamé plusieurs démarches de réinsertion sociale. Il participe

à des rencontres des Narcotiques Anonymes et a été abstinent pendant six mois. Il a, par ailleurs, pris part à un programme d'insertion à l'emploi. Durant cette période, il a fait la connaissance d'une voisine qui est devenue sa petite amie par la suite. Jonathan avait désormais une routine : il se levait le matin pour se présenter à son plateau de travail et prenait ses médicaments de façon assidue. Pour la première fois, il est allé au bout de ses démarches sur le plan médical en rencontrant un psychiatre et un spécialiste pour son trouble hépatique.



mart1n, 2007. Certains droits réservés. CC

Comment expliquer ce changement? Les intervenants de l'Équipe ont émis certaines hypothèses que nous nous sommes permis de résumer et d'analyser, en cinq points.

1. Un suivi intensif et régulier

La formule du logement supervisé préconisée par l'équipe exige que le locataire accepte de rencontrer régulièrement les intervenants. Un travailleur social et une infirmière de l'équipe Itinérance rencontraient donc Jonathan, chacun une fois par semaine. Ce suivi intensif et régulier permettait aux intervenants de répondre rapidement aux besoins de Jonathan avant que la situation ne se détériore. Le suivi dans le milieu permet aussi d'identifier rapidement les indices de rechute (logement moins bien entretenu, objet de consommation, etc.) et d'avoir un œil averti sur le voisinage susceptible d'exercer une influence négative sur lui.

2. Un environnement favorable

Le logement supervisé par l'Équipe constitue un environnement nettement plus favorable à la stabilisation de Jonathan que les autres endroits occupés précédemment. Ceux-ci (maisons de chambres, «appartements-

¹ L'entente permet à L'équipe Itinérance et l'organisme communautaire d'intégrer sa clientèle dans des logements sociaux appartenant à l'OMH. En contrepartie, l'équipe Itinérance et l'organisme communautaire assument les risques reliés au non paiement du loyer et assurent un suivi auprès des personnes logées dans ces appartements.

taudis ») s'étaient avérés plus propices à la consommation de drogues puisqu'ils accueillent un nombre important de consommateurs. Le nouveau réseau fréquenté par Jonathan semble plus positif. Il y a, d'une part, sa petite amie qui ne consomme pas et qui le soutient dans son sevrage et, d'autre part, une certaine entraide entre locataires des logements supervisés. Ainsi, lorsque la situation d'un locataire se détériore, un autre peut aviser les intervenants de l'Équipe. Celle-ci a donc accès à des informations qui donnent une autre perspective à l'intervention. De plus, la proximité des services tels que le Centre local d'emploi et un centre de désintoxication pourraient, selon les membres de l'Équipe, avoir contribué aux changements positifs observés.

3. Le logement supervisé comme zone de tolérance

Contrairement aux propriétaires de logements privés qui tolèrent mal les écarts de conduite et les retards dans le paiement du loyer, l'équipe se montre plus conciliante envers ses locataires. Elle apporte le soutien nécessaire pour que le locataire se reprenne en main et de propose des ententes de paiement lorsque celui-ci a de la difficulté à

boucler les fins de mois. La tolérance n'est pas infinie, mais elle permet d'éviter une expulsion précipitée qui replongerait le client dans le cercle de l'itinérance. Contrairement à certaines ressources d'hébergement, l'équipe n'impose pas de conditions d'hébergement comme, par exemple, l'obligation d'entamer des démarches d'insertion à l'emploi ou de suivre une thérapie. Selon une intervenante de l'Équipe, pour un ancien jeune de la rue, le paiement du loyer et l'acceptation d'un suivi régulier sont des conditions suffisantes pour éviter qu'il décide de retourner dans la rue. Les intervenants vont cependant saisir au bond les ouvertures et accompagner la personne dans les démarches qu'elle désire entamer.

4. Être présent malgré les rechutes

Malgré les rechutes de Jonathan et son réflexe de fuite, l'équipe ne s'est jamais désengagée auprès de lui. L'équipe lui lance ainsi le message que « malgré tes difficultés, nous ne te lâcherons pas ». Cette acceptation inconditionnelle de la part des intervenants semble intégrée par Jonathan. Peu importe les épreuves, Jonathan revient à son port d'attache où il trouve des intervenants en qui il a confiance et sur qui il peut compter.

5. Être là au bon moment dans le cheminement d'un individu

Au-delà de toutes les considérations sur l'environnement et le type d'intervention, les intervenants de l'équipe considèrent que Jonathan était davantage prêt à s'en sortir que par le passé. Les meilleures interventions et l'environnement le plus favorable n'auraient pu être suffisants s'il n'avait pas été rendu à cette étape dans son cheminement personnel et s'il n'avait pas eu la volonté de changer son mode de vie. L'équipe préconise ainsi le respect du rythme de la personne, le succès d'une intervention reposant bien souvent sur le « timing ».

Suite et conclusion

La suite de l'histoire de Jonathan nous fait prendre conscience que la stabilisation résidentielle et personnelle d'un individu est un processus qui peut comporter des rechutes. Le choix de Jonathan de quitter son logement pour aller vivre avec sa petite amie comportait un risque de se retrouver sans logement en cas de rupture.

Comme l'avait anticipé l'équipe, la cohabitation avec sa copine n'a pas fonctionné. Par chance, lorsque l'équipe intègre une personne dans ses appartements supervisés, elle fait une demande à l'OMH pour une Habitation à loyer modique (HLM). Le temps d'attente pour ce type de logement est de deux ans, mais Jonathan a réussi à en obtenir un en quelques mois. Il s'est impliqué activement dans ses démarches auprès de l'OMH afin d'accélérer le processus. La collaboration déjà établie entre nous et l'OMH dans le cadre de l'entente sur le logement supervisé pourrait aussi avoir accéléré le processus. En

effet, le fait qu'une personne comme Jonathan bénéficie déjà d'un suivi de la part d'un intervenant semble un critère important de l'OMH dans l'attribution d'un loyer.

Jonathan demeure présentement dans un HLM dans le même parc de logements sociaux que celui de son ancien logement supervisé. Il reçoit la visite des intervenants de l'équipe à la même fréquence qu'auparavant. Nous considérons que ses rechutes sont moins intenses que par le passé. Il paye son loyer chaque mois, mais surtout il n'est pas retourné à la rue. Pour l'équipe cela constitue un progrès, puisqu'auparavant il ne demeurait pas plus de deux mois au même endroit et qu'il vit maintenant dans son logement depuis plus d'un an.

Équipe itinérance CSSS-IUGS Sherbrooke

Mots clefs : Jeune, logement.



Bubbels, 2004. Certains droits réservés. CC